

tantes. Dans ce but, il aura soin d'avoir une église bien propre et bien éclairée, bien aérée en été et bien chauffée en hiver. Ces détails exercent toujours leur influence. Les messes seront dites à des heures convenables pour les différentes classes de fidèles: une messe à une heure matinale pour la classe laborieuse; une messe tardive pour la classe aisée.

Le Curé insistera souvent sur l'assistance à la sainte Messe.

Pour amener les fidèles à la messe sur semaine, le Curé agira sur les enfants de ses écoles. Par son influence, par l'influence des instituteurs et des institutrices qui partageront facilement son zèle, il engagera les enfants à assister à la sainte Messe. Souvent, l'exemple de l'enfant entraîne les parents.

Ces moyens, essentiellement pratiques, se résument en cette conclusion générale: l'assistance des fidèles à la sainte Messe est dans la mesure du zèle qu'apporte le prêtre à la stimuler.

La première Communion des petits enfants

Dans notre étude sur les prescriptions eucharistiques du *codex juris canonici*, nous avons mentionné les canons relatifs à la première Communion des enfants. Mais pour ne pas interrompre la marche générale de notre travail nous nous sommes contentés d'indiquer ces canons, sans y ajouter de commentaire. Aujourd'hui, nous voudrions étudier d'une manière plus approfondie la question de la première Communion des enfants.

Une première lecture des canons se rapportant à ce sujet aura laissé peut-être chez plusieurs l'impression que quelque chose était modifié par rapport à l'âge de la première Communion; que le législateur, en somme, revenait un peu sur les règles formulées par le décret *Quam singulari*. D'autant plus, ajoutait-on, que le droit ne se réfère nulle part à ce décret, comme il le fait lorsqu'il s'agit, par exemple de la commu-